

UTR de l'Aisne, journal des adhérents

Numéro 33

Juin 2024

DANS CE NUMÉRO :

Édito 1

Mobilisations 2

Voyage 2024 3

Agenda 4

Edito de Régis DEGOUY, membre du bureau UTR de l'Aisne, le 28 juin 2024

A l'heure où j'écris cet éditto et après le choc qui, malheureusement avait été annoncé par tous les sondages, l'extrême droite a fait un score historique en France aux élections européennes.

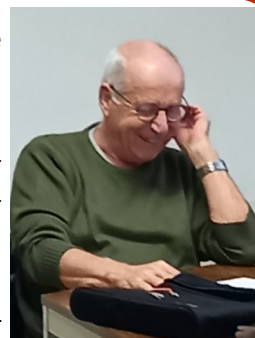
Suite à la décision sidérante du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale, l'extrême droite pourrait y obtenir la majorité absolue.

La CFDT, par l'intermédiaire de notre Secrétaire générale, Marylise Léon a un discours clair : faire barrage au Rassemblement National et à ses alliés, lors des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024.

Toutes les adhérentes et tous les adhérents CFDT doivent convaincre leurs proches de voter contre l'extrême droite, même si la tâche n'est pas aisée : les valeurs de la CFDT, solidarité, fraternité, vivre ensemble, égalité sont aux antipodes du discours RN.

Notre participation pour la défense de la démocratie dans les rassemblements et les manifestations doit être massive dans les jours à venir, il faut que tous les inscrits sur les listes électorales se mobilisent et incitent leur entourage à se rendre aux urnes ou à faire une procuration, il est encore temps ! Chaque bulletin est déterminant, le scrutin peut se jouer à quelques voix.

Quels que soient les résultats de ces élections législatives, il faudra continuer à se mobiliser dans notre UTR avec l'ensemble de la CFDT.



Michel Carlier, militant de l'ULR CFDT du Sud de l'Aisne et de la SSR SGEN - CFDT participait activement à l'édition des journaux de l'UTR Aisne.

Décédé le 28 avril 2024, nous voulons ici le remercier et lui rendre hommage.

↓ « Festival « faire autrement » au Familistère de Guise avec Marylise Léon , le 1er juin



A Saint-Quentin, « collecte » de produits d'hygiène et de soins ↑



« La marche des fiertés » à Saint-Quentin, le 15 juin 2024



Après le 9 juin, manifestations et rassemblements à Château-Thierry et à Chauny

La Journée de solidarité a 20 ans

20 ans après sa création, la journée de solidarité n'est pas la seule source de financement de la prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées. Elle fait partie d'un panier de recettes qui constituent un budget global de plus de 41 milliards d'euros en 2024, celui de la branche autonomie de la Sécurité Sociale (la CNSA).

La Journée de solidarité a été mise en place en 2004 pour financer une meilleure prise en charge des personnes en perte d'autonomie, après la canicule de 2003.

Depuis 20 ans, c'est une contribution des salariés au financement de la prise en charge des personnes âgées et personnes handicapées. Elle a été étendue aux retraités depuis 2015. Les salariés contribuent avec l'équivalent d'une journée de travail : c'est la contribution solidarité autonomie (CSA). Les retraités imposables reversent 0,3% de leurs pensions de retraite et d'invalidité ou de leurs allocations de préretraite. C'est la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA). En 2023, la journée de solidarité a rapporté 3,2 milliards d'Euros.

Pour la CFDT, l'effort de financement nécessaire à la prise en charge de l'autonomie ne peut être supporté exclusivement par les salariés. S'agissant d'un risque universel, la CFDT considère qu'il doit être financé principalement par des impôts affectés reposant sur tous les revenus à l'instar de la CSG et par un prélèvement sur toutes les successions et donations.

Voyage UTR 2024 le vendredi 20 septembre 2024 : Abbaye de Longpont et Cité de la francophonie au château de Villers-Cotterêts

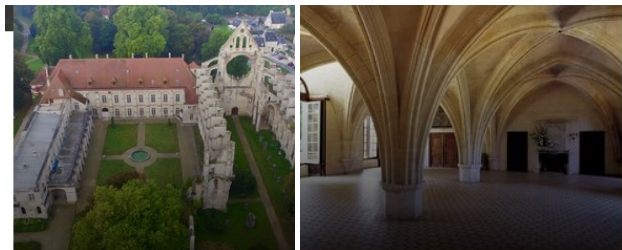
Rendez-vous à 10h45 :

devant l'Abbaye de Longpont, pour une visite commentée.

A midi : déjeuner au restaurant de l'Abbaye, dans le cadre d'un ancien relais de chasse.

Menu de saison (entrée, plat, dessert et café, boissons).

A 13h45 départ pour Villers-Cotterêts : visite guidée du château d'une demi-heure puis accès libre au parcours interactif de la Cité de la francophonie.



Participation :

38 Euros pour les adhérents

42 Euros pour les non adhérents

Frais de co-voiturage pris en charge par l'UTR



Coupon-réponse d'inscription à retourner avant le 24 août 2024 (avec un chèque à l'ordre de « UTR CFDT de l'Aisne »)

Nom et prénom

.....

.....de l'ULR.....

Numéro de téléphone portable :

Accompagné de.....

Je possède une voiture et peux emmener ... personnes au départ de

Je n'ai pas de voiture et chercheplaces, au départ de

Coupon à renvoyer, avec votre chèque de règlement, à l'ordre de UTR CFDT AISNE avant le 24 Août
A Michèle Lefebvre 2 chemin Hiolin, 02460 Silly la Poterie



UTR CFDT de l'Aisne

45, rue de Guise
02100 Saint-Quentin

Téléphone : 09 54 99 67 74

Site : <http://cfdt-retraites-aisne.fr/>

Courriel : aisne@retraites.cfdt.fr

Directeur de la publication :
Philippe Génété

Calendrier :

28/08 : bureau UTR

02/09 : ULR Soissons

13/09 : ULR Saint-Quentin

17/09 : ULR Sud de l'Aisne

19/09 : Commissions développement et formation URR

20/09 : Voyage UTR à Villers-Cotterêts

23/09 : SSR SGEN-CFDT à Soissons

27/09 : Conseil UTR à Chauny

01/10 : ULR Saint-Quentin « repas partagé »

14 et 15 octobre : formation « bientôt en retraite » à Chauny

Les sigles :

ULR : Union Locale des Retraités

UTR : Union Territoriale des Retraités (Département)

SSR : Section syndicale des Retraités (Département))

URR : Union Régionale des Retraités (Hauts de France)



Manifestation à Soissons après le 9 Juin 2024

LES 30 JUIN ET 7 JUILLET,
**DÉFENDONS
NOTRE
DÉMOCRATIE!**